

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE

MISE EN PLACE D'UNE
CONVENTION A
INTERVENIR AVEC
DES EXPLOITANTS DE
FOOD TRUCK EN GARE
HAUTE DU
TELEPHERIQUE
DELEGATION DE
POUVOIR A LA
PRESIDENTE DU
GLCT TS

Séance du : 15 décembre 2023

Convocation du : 06 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Mesdames Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Marc Châtelain, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot,

Membres représentés : Alain Carlier par Luc Deley suppléant,

Membres excusés : Roxane Dupommier, Gabriel Doublet, Christian Dupessey, Ludovic Wiszniewski,

N°A-2023-32

Par délibération du 15 septembre 2023, l'Assemblée du GLCT TS a décidé de mettre en place une offre de restauration de substitution pour la période allant de la réouverture du téléphérique le 12 septembre jusqu'à sa fermeture annuelle le 05/11/2023 les week-ends et mercredi.

Au vu du bilan tiré de cette offre, qui satisfait à la fois le délégataire et les prestataires, il est proposé de reconduire cette opération :

- pour la période allant du 22 décembre au 30 mars avec une possibilité de reconduction jusqu'à l'installation du nouveau restaurateur ;
- prioritairement sur les week-ends, mercredi et vendredi et avec possibilité d'extension sur les autres jours de la semaine en fonction du calendrier ;
- dans les mêmes conditions financières, soit moyennant une redevance journalière de 8.34 € HT, soit 10 € TTC, versée directement à STS qui mettra à disposition une alimentation électrique aux professionnels.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APROUVE les conditions de mise en place de cette offre de restauration de substitution ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

20 DEC. 2023

ID : 074-200005551-20231215-A_2023_32-DE

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre le GLCT TS, la Société du téléphérique du Salève et les professionnels ;

AUTORISE la présidente du GLCT TS ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les différents professionnels qui seront retenus.

La Présidente,

Signé électroniquement par Anny MARTIN
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*